



TRAVAUX SUR SITE DÉFRICHÉMENT - 30 DÉCEMBRE 2019 - SOURCE : VINCENT BES (CD82)



PARCELLES BOISÉES APRÈS DÉFRICHÉMENT - 28 AOÛT 2020 - SOURCE : MATHIEU BEAUJARD (SMEAG)



HAIE CHAMPÊTRE PLANTÉE - 15 JUIN 2021 - SOURCE : CÉCILE PASQUIER (SMEAG)

ROSEAUX EN CROISSANCE SPONTANÉE SUR LA PRAIRIE HUMIDE - 15 JUIN 2021
SOURCE : CÉCILE PASQUIER (SMEAG)

QUELLES PERSPECTIVES D'AVENIR ?

Dans le cadre de sa politique ENS, le Conseil départemental prévoit de gérer de manière pérenne le site du Pont de Bioule, par le biais de plans de gestion successifs. Il prévoit d'entretenir les milieux selon les objectifs fixés et de permettre au grand public d'y accéder librement pour découvrir les bords de Garonne et être sensibilisé aux enjeux environnementaux. Les scolaires, via la base de loisirs du Tarn et de la Garonne en rive opposée, pourront aussi profiter de cet espace et d'animations ciblées. Parmi les actions à poursuivre, une attention particulière sera portée à l'éco-pâturage avec un agriculteur riverain. Des aménagements légers d'accueil du public seront installés (table de pique-nique, banc, poubelle, panneaux d'information). La mairie de Saint-Nicolas-de-la-Grave a été associée à ce projet dès son émergence. La commune a d'ailleurs pris un arrêté pour interdire l'accès aux véhicules sur le chemin communal qui mène aux parcelles de ce site dans l'idée d'empêcher des dépôts sauvages. Une barrière matérialisant cette interdiction autour du parking d'arrivée sera posée par les Services du département fin décembre 2021. Un suivi écologique sera engagé annuellement avec la Société des sciences naturelles du Tarn-et-Garonne pour les potentialités environnementales du site.

L'ESSENTIEL

Contact : Pôle Agriculture et Environnement (Service Biodiversité) • 05 63 91 77 30 • environnement@ledepartement82.fr

Porteur du projet / MO :
Conseil départemental de Tarn-et-Garonne

Propriétaires fonciers :
Conseil départemental de Tarn-et-Garonne

Partenaires techniques : Direction départementale des territoires (DDT), Syndicat mixte d'études et d'aménagement (SMEAG), Office français de la biodiversité (OFB), Centre régional de la propriété forestière (CRPF), Électricité de France (EDF), Cellule d'assistance technique à la gestion des zones humides (CATEZH) Garonne, Fédérations départementales de pêche et de chasse, Société des sciences naturelles du Tarn-et-Garonne

Plan de Financement (coût et subvention) :
Montant du projet sur 5 ans : 43 651 € HT,
32 074 € éligibles à un contrat Natura 2000

Durée et période :
Plan de gestion sur la période 2019-2023

Superficie du site : 7 ha env.

Grands types de milieux humides concernés : Végétation
herbes hautes (prairie)



PONT DE BIOULE À SAINT-NICOLAS-DE-LA-GRAVE (82)

RESTAURATION D'UNE PARCELLE COMPOSÉE D'UNE PRAIRIE HUMIDE ET D'UN BOISEMENT

Dans le cadre d'un contrat Natura 2000 engagé en 2019, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne a entrepris un projet de restauration et de gestion d'une parcelle dont il est propriétaire en rive droite du plan d'eau de Saint-Nicolas-de-la-Grave.



TRAVAUX DE DÉFRICHÉMENT DE LA PARCELLE BOISÉE - 30 DÉCEMBRE 2019 - SOURCE : VINCENT BES (CD82)



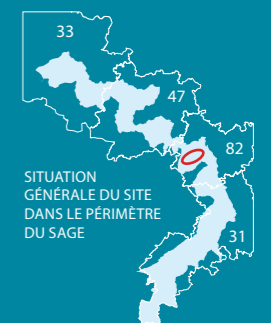
PRAIRIE HUMIDE RÉOUVERTE - 15 JUIN 2021 - SOURCE : CÉCILE PASQUIER (SMEAG)



/// ZONES HUMIDES DU SAGE
/// DÉLIMITATION DU SITE
— LIMITES COMMUNALES

0 75 150m

LE SITE



SITUATION GÉNÉRALE DU SITE
DANS LE PÉRIMÈTRE
DU SAGE

Ce site d'une superficie de 7,1 ha situé sur la commune de Saint-Nicolas-de-la-Grave est la propriété du Conseil départemental du Tarn-et-Garonne. Cet espace se compose d'une ancienne parcelle cultivée en céréale (3,6 ha) et d'une ancienne peupleraie d'exploitation (3,5 ha). Il est bordé au nord par un petit affluent du ruisseau de Millote et au sud par le canal de colature de la Garonne. Un petit sentier de halage permet de longer cette parcelle par le sud. Cette parcelle a été acquise par le conseil départemental avant le lancement de la politique des Espaces naturels sensibles (ENS) par la collectivité en 1988. Aujourd'hui, la volonté du Département est de lui conférer une vocation environnementale forte. Elle pourrait ainsi intégrer le réseau des sites ENS. Le site est concerné par plusieurs zonages environnementaux. La partie prairie est incluse dans l'inventaire départemental des zones humides et dans le périmètre de la zone de

protection spéciale (ZPS) au titre de la Directive oiseaux du site Natura 2000 « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac » ; Dans le but de répondre aux enjeux écologiques du site, ce site a fait l'objet de travaux de restauration dans le cadre d'un contrat Natura 2000 engagé en 2019. Le conseil départemental de Tarn-et-Garonne, accompagné du SMEAG, a ainsi défini un plan de gestion de 5 ans pour restaurer la prairie humide et convertir l'ancienne peupleraie en boisement diversifié. La proximité de ce site avec la base de loisirs du Tarn et de la Garonne, gérée par le Département, constitue une réelle opportunité pour y mener des actions pédagogiques par les agents départementaux ou par des partenaires, à destination notamment du jeune public. À noter que cette parcelle se situe dans une zone reculée, ce qui favorisait les dépôts de déchets de toute nature.

LES OBJECTIFS DE GESTION

Alors qu'elle était laissée à l'abandon (peupleraie dépérissante, prairie en friche, dépôts sauvages), le Conseil départemental porte aujourd'hui, par le biais de son Service Biodiversité, un projet de restauration de cette parcelle :

- en créant un boisement patrimonial en lieu et place de l'ancienne peupleraie,
- en plantant des haies champêtres ;
- en maintenant des zones ouvertes par des fauches mécaniques et/ou un éco-pâturage.

Ces actions ont été orientées prioritairement en direction de l'avifaune. Le site est en effet intégré au réseau Natura 2000 au titre de la Directive « oiseaux » ZPS.

Le document d'objectifs (Docob) Garonne aval qui inclut le site Natura 2000 « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac » indique les éléments suivants :

- Le site de projet est voisin du plan d'eau de Saint-Nicolas-de-la-Grave, utilisé comme zone d'alimentation par l'aigrette garzette, le héron pourpré, le balbuzard pêcheur ou encore le combattant varié ;
- Le site constitue déjà un habitat privilégié pour l'aigle botté ;
- Le site projet est distant d'environ 1 km d'une héronnière, zone de reproduction avérée du milan noir, de l'aigrette garzette, du bihoreau gris et potentiellement de la grande aigrette et du héron pourpré.

Outre ces données basées sur des inventaires 2007, le site de projet a bénéficié de diagnostics et inventaires écologiques en 2018. Il en ressortait les points suivants :

Milieux concernés par la restauration

Ancienne parcelle cultivée en zones humides

Cette parcelle n'était plus cultivée depuis 2012 et est désormais couverte par une végétation herbacée avec une prédominance de dicotylédones. Le fort recouvrement par des espèces végétales inféodées aux milieux humides a entraîné son intégration dans l'inventaire départemental des zones humides dans le Tarn-et-Garonne sous le code 082SATESE2173-Prairie de l'Île. Les habitats naturels y sont mal définis du fait de la mise en culture prolongée de la parcelle. On peut néanmoins y observer *Dipsacus laciniatus*, *Epilobium parviflorum*, *Carex pendula*, *Rumex conglomeratus*, *Ranunculus repens*... permettant de rattacher cet habitat dégradé à une mégaphorbiaie (37.71) et à une prairie humide eutrophe sur certains secteurs (37.2) régulièrement pâturés par le gibier (chevreuils, sangliers, lapins...).

Ancienne peupleraie

Cette parcelle était une ancienne peupleraie de culture exploitée dans les années 90. Suite à cette exploitation, les peupliers sont repartis de souche et ont atteint une hauteur de 20 m environ. La présence de bois mort dans le sous-bois est un facteur important de biodiversité et de richesse trophique et doit donc de ce fait être conservé en place. Ce boisement présente un intérêt pour l'avifaune puisque des loges de pics sont observables sur certains arbres ainsi que des nids de rapaces (buse ou milan). Un autour des palombes a également été observé. Ce potentiel écologique pourrait être développé par une diversification de la strate arborée notamment. Il faut noter que certains arbres sénescents présentent des risques pour la sécurité, surtout s'ils sont à proximité du chemin existant.

Flore et habitats

Seule une quinzaine d'espèces de flore a pu être recensée lors de cet inventaire sommaire, comme par exemple l'astragale réglisse (*Astragalus glycyphyllos*), l'avoine élevée (*Arrhenatherum elatius*), et la baldingère faux-roseau (*Phalaris arundinacea*), etc. Il s'agit d'une végétation de type mégaphorbiaie. Le milieu était piqueté de jeunes ligneux, qui laissait présager une fermeture progressive de la mégaphorbiaie, dans une dynamique conduisant à une végétation forestière méso-hygrophile, vraisemblablement une forêt mixte de chênes, ormes et frênes.

Oiseaux

Parmi les 27 espèces d'oiseaux, 17 sont inscrites à l'article 3 de l'arrêté du 29 octobre 2009 fixant la liste des oiseaux protégés sur le territoire métropolitain.

De même, l'analyse des listes rouges des oiseaux nicheurs au niveau national et régional (ex Midi-Pyrénées) montre :

- 2 espèces inscrites autre qu'en « préoccupation mineure » sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine : la bouscarle de Cetti qui est « quasi-menacée » et la tourterelle des bois qui est « vulnérable ».
- 2 espèces inscrites autre qu'en « préoccupation mineure » sur la liste rouge des oiseaux de Midi-Pyrénées : la fauvette grisette qui est « quasi-menacée » et le pigeon colombin qui est « vulnérable ».

Mammifères

Seules deux espèces de mammifères très communes ont pu être recensées au niveau de la parcelle prospectée : le chevreuil européen (*Capreolus capreolus*) et le sanglier (*Sus scrofa*). Il est fort possible qu'une grande diversité de chiroptères fréquentent la zone à minima en phase de transit ou de chasse. Aucun inventaire chiroptérologique n'a cependant été réalisé dans le cadre de cette étude.

Reptiles et amphibiens

La diversité herpétologique de la parcelle s'est avérée très faible avec la seule présence du lézard des murailles (*Podarcis muralis*). La grenouille rieuse (*Pelophylax rudibundus*) est également présente sur le canal de colature et les abords de la Garonne. Aucun enjeu particulier n'est donc hiérarchisé pour cette espèce puisqu'il s'agit d'une espèce compétitive.

Insectes

Concernant les insectes, le seul intérêt qui a pu être révélé lors de cet inventaire est l'attractivité du canal de colature et de la Garonne pour les odonates. En effet, la richesse spécifique recensée sur la parcelle s'avère très faible. L'espèce présentant le principal enjeu local est l'agrion de mercure qui est un odonate protégé au niveau national.

Synthèse

Le site de projet ne présentait pas en 2018 un attrait écologique suffisant pour accueillir les espèces d'oiseaux à enjeux du site Natura 2000 « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac », et notamment celles identifiées précédemment en termes d'enjeux moyen à fort. En synthèse des différents diagnostics écologiques, il apparaissent les éléments suivants :

- Le site présentait un intérêt écologique limité, du fait d'une part de la lignification de l'ancienne parcelle cultivée conduisant à la dégradation de la mégaphorbiaie, et d'autre part, de la monospécificité du boisement de la peupleraie d'exploitation et d'un développement peu diversifié des sous-strates (hormis par endroit).
- Des dégradations anthropiques ont été constatées dans le site avec passage d'engins agricoles et en périphérie du site avec dépôts de déchets.
- La proximité de la parcelle vis-à-vis de la Garonne et du canal de colature lui confère un véritable potentiel écologique (odonates, bouscarle de Cetti, fauvette grisette, pigeon colombin, tourterelle des bois, chiroptères).

Afin d'améliorer l'attrait écologique du site pour les espèces présentes, des objectifs de conservation lui ont été assignés afin notamment de tendre vers un gain de biodiversité.

Selon le DOCOB Garonne aval, les objectifs de conservation, favorables aux espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux, et présentes à proximité du site, concernent :

- **Le maintien de sites boisés et de zones d'alimentation pour le milan noir et l'Aigle botté.** Ces deux espèces sont observées depuis 2018 grâce à la présence de nids. Une observation post



AIGLE BOTTÉ – SOURCE NATURE EN OCCITANIE

AIGRETTE GARZETTE – SOURCE DIDIER TAILLEFER / SMEAG

ACTIONS MENÉES ET RÉSULTATS

A vu des enjeux écologiques, il a été décidé de réaliser des actions dans le cadre du contrat Natura 2000 pour une période de cinq années. Ces actions environnementales ont été engagées depuis 2019, dont plusieurs correspondent à des actions du DOCOB Garonne aval. Elles concernent :

La gestion en prairie de l'ancienne parcelle cultivée, avec création de haies champêtres :

Gestion en prairie de l'ancienne parcelle cultivée

Un broyage forestier a permis d'exporter des rémanents dans un premier temps en 2019. En 2020 et 2021, de nouveaux broyages ont été effectués avec exportation des résidus de coupe. Ces interventions ont permis de retrouver progressivement des habitats prairiaux caractéristiques des bords de Garonne (37.2 : prairie humide eutrophe, prairie méso-hygrophile : 38.21).

La bordure Est de la parcelle, bordant la peupleraie est gérée de façon à préserver une lisière moins linéaire en préservant des massifs buissonnants (cornouiller sanguin, prunelier, saule roux, noyer commun...) ainsi qu'une zone de mégaphorbiaie dominée par les dicotylédones (cardère, épilobe, eupatoire, salicaire...).

Une partie de la parcelle a été gérée de façon à faciliter la capture et le bagage des palombes par les agents de la fédération départementale de chasse. Afin de préserver la quiétude du site, des périodes adaptées concernant la fauche et la non-organisation des visites seront choisies en fonction des espèces présentes. Un éco-pâturage sera mis en place afin d'entretenir la prairie de façon écologique.

Cette diversité des modes de gestion apportera progressivement une diversification des habitats et un enrichissement de la diversité végétale de cette ancienne parcelle cultivée. **Cela sera très favorable à l'avifaune patrimoniale de la Garonne visée par le DOCOB Natura2000 « Vallée de la Garonne de Muret à Moissac », à savoir les ardéidés (Hérons) et les rapaces**, ainsi qu'à la biodiversité ordinaire des vallées alluviales (insectes, batraciens, reptiles, micro-mammifères, petits gibier, passereaux...). La prairie sera un lieu de nourrissage et de chasse privilégié pour ces espèces.

Création de haies champêtres

En complément de la gestion de la prairie, **une haie champêtre de 450 m a également été plantée** à l'automne-hiver 2020-2021 en bordure du chemin et dans la prairie afin **d'accroître la mosaïque d'habitats**, délimiter le parcellaire tout en permettant de préserver **la quiétude du site**. Le choix des ligneux a été porté sur

expertise confirme la fréquentation du site par l'aigle botté (communication Société de Sciences Naturelles de Tarn et Garonne (SSNTG)).

- **Le maintien de sites d'alimentation et le développement de nouveaux sites de reproduction pour la grande Aigrette, l'aigrette Garzette, le bihoreau gris et le héron pourpré.** Ces espèces mentionnées sont présentes à proximité du site avec un enjeu moyen à fort (zones de reproduction et d'alimentation).

En définitive, au regard des enjeux de conservation selon le DOCOB et des expertises naturalistes, il a été conclu que le projet présentait un intérêt fort pour 3 espèces à enjeu fort et 1 espèce à enjeu moyen selon le DOCOB. Ces actions permettront l'atteinte de ces objectifs avec la restauration de ces habitats et leur conservation.

des espèces autochtones, déjà présentes aux alentours et donc adaptées au contexte local. La haie est actuellement diversifiée et pluristratifiée.

La reconversion d'une partie de l'ancienne peupleraie en boisement de feuillus diversifiés :

Dans la partie sud, en 2020, les peupliers de culture ont été abattus et exportés. Au total un abatage de 2 ha / 3 de l'ancienne peupleraie a été réalisé au broyeur forestier lourd. Un broyage des souches de peuplier d'exploitation a été effectué sur la ligne de plants afin de limiter le développement des rejets dont la gestion s'avérerait difficile. Certains (gros) débris de souches ont été conservés sur l'interligne pour favoriser les insectes saproxyliques. Pendant et après le chantier (2021), les sujets et/ou pousses d'espèces autochtones d'intérêt écologique ont été repérées, conservées et dégagées afin de faciliter leur développement. Au deuxième semestre 2020, un travail du sol superficiel suivi d'un ensemencement par un mélange prairial de l'ancienne peupleraie ont été réalisés afin d'assurer un couvert végétal, avant plantations.

En complément, de fin 2021 à début 2022, des plantations d'un boisement multi-espèces estimées à environ 1000 arbres ont été effectuées à la place de la peupleraie.

Le choix des ligneux portera sur des espèces autochtones, déjà présentes aux alentours et donc adaptées au contexte local, correspondant notamment aux boisements de type chênaie-frênaie-ormaie. Le boisement sera ainsi diversifié et pluristratifié.

Il sera propice pour de nombreuses espèces protégées tels que les coléoptères xylophages (Longicorne, Grand capricorne...), la famille des pics (dont le Pic noir présent sur le site), les rapaces (Buse variable, Autour des palombes, Faucon hobereau...) et également de nombreuses espèces de chauve-souris. En particulier, il sera susceptible d'accueillir **la Grande Aigrette, l'Aigrette Garzette, le Bihoreau gris, le Héron pourpré, le Milan noir et l'Aigle botté**, espèces d'oiseaux inscrites à l'annexe 1 de la Directive Oiseaux.

Dans la partie Nord, il est proposé de suivre l'évolution du boisement afin de vérifier la bonne tendance observée. En effet, celui-ci semble évoluer peu à peu vers un boisement alluvial typique de la plaine de Garonne dominé par le frêne commun, le chêne pédonculé, l'orme champêtre...

Les perspectives concernant ces aménagements amènent à environ 1 000 arbres plantés, 450 mètres linéaires de haies créées.